

LIVRET D'ACCUEIL « Les engagements des acteurs du parcours de formation »

Entre les soussignés :

1) Le Prestataire de formation

Société EVOLU'VIA

Adresse : 6A1 rue Feuillat – 69003 LYON N° de siret : 48963998900032 NAF : 8559 A

N° de déclaration d'activité : 82 69 12620 69 Représentée par Madame Jésahel SABATIER

2) L'entreprise cliente et/ou le stagiaire

NOS 10 ENGAGEMENTS QUALITÉ DE LA FORMATION

- 1. Accompagner nos clients dans l'analyse de leurs besoins et leur conseiller le plan d'actions le plus adapté
- 2. Assurer une réactivité pédagogique, commerciale et administrative, en conformité avec nos procédures internes
- 3. Concevoir chaque programme de formation en complète cohérence avec les objectifs poursuivis
- 4. Choisir nos intervenants sur la base de leurs compétences théoriques et pratiques, mais aussi de leur savoir-faire pédagogique et de leur implication dans la réussite des projets
- 5. S'adapter aux contraintes des clients afin d'intervenir lorsque c'est possible dans leurs locaux et selon leur disponibilité et contraintes de production
- 6. Animer nos stages de façon vivante et impliquer nos stagiaires comme acteur de leur apprentissage en les mettant en situation ou en production collaborative, dès lors que cela est réalisable
- 7. Remettre à chaque stagiaire un document pédagogique adapté et pertinent.
- 8. Mesurer systématiquement la qualité de nos prestations dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue
- 9. Procéder à une veille réglementaire et technologique permettant d'actualiser régulièrement nos connaissances et celles de nos intervenants
- 10. Procéder au suivi des formations dans le temps quand elles sont nécessaires (recyclage, mise à jour, remédiation...)



MESURES DE QUALITÉ DE LA FORMATION

La société EVOLU'VIA s'engage à :

- Effectuer un bilan de chacune de nos formations et le tenir à disposition des commanditaires.
- Procéder, sur demande, à une évaluation des stagiaires avant et après la formation pour mesurer les acquis si nécessaire.
- Réaliser un bilan à froid (3 à 6 mois après la formation) si le commanditaire le souhaite.
- En cas de non-conformité ou de défaut qualité d'une formation, analyser les raisons du dysfonctionnement et mettre en place les mesures correctives nécessaires